

CHOISIR LE BON BAC À ORDURES

Si vous souhaitez vous procurer un nouveau bac à ordures plutôt qu'auprès de la MRC, vous devez vous assurer que ce bac corresponde aux critères suivants :

- Être de couleur **verte, grise ou noire**
- Avoir une capacité de **240 ou 360 litres**
- Être muni de **roues**, de **poignées** et d'un **couvercle**
- Être muni d'une **prise européenne** c'est-à-dire qu'il possède un rebord frontal moulé et renforcé (voir image ci-dessous).

La prise européenne (le rebord) est un critère très important à respecter car elle permet de lever le bac lorsqu'un camion de collecte avec pinces latérales n'est pas disponible et permet aussi d'empêcher le bac de tomber des pinces lorsque ce dernier est plus étroit. Vous n'avez qu'à suivre les consignes simples qui s'y trouvent.



DES QUESTIONS À PROPOS DES BACS À ORDURES?

Le Comité Environnement se fera un plaisir d'y répondre.

450 427-3987 ou par courriel: environnement.sup@gmail.com

Ou consultez le site Internet municipal sous l'onglet ENVIRONNEMENT:

www.saint-urbain-premier.com